

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Dix-septième réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS)*

---

**Rabat, le 4 juillet 2023**

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS), a tenu ce mardi 4 juillet sa dix-septième séance au siège de Bank Al-Maghrib (BAM) à Rabat.

Il a examiné et approuvé le rapport sur la stabilité financière au titre de l'année 2022 et fait le point sur l'état d'avancement de la feuille de route de stabilité financière couvrant la période 2022-2024.

Il a également passé en revue la synthèse des travaux de son sous-comité mensuel et noté que les indicateurs de suivi examinés continuent de montrer la solidité et la résilience du secteur financier marocain.

L'analyse de la situation du système financier au regard des tendances économiques et financières a permis au Comité de relever les principaux constats suivants :

- Bien qu'ils soient globalement en atténuation, les risques macroéconomiques provenant de l'environnement externe et interne (enlèvement de la crise en Ukraine, hausse des taux d'intérêt, niveaux encore élevés de l'inflation...) appellent à la vigilance sur fond de fortes incertitudes pesant sur les perspectives de l'économie mondiale. Selon les projections de Bank Al-Maghrib, et après une décélération en 2022 à 1,3%, la croissance économique nationale ressortirait à 2,4% en 2023 avant de se consolider à 3,3% en 2024. Au niveau des comptes extérieurs, le déficit du compte courant devrait s'alléger autour de 2,5% du PIB en 2023 et en 2024 alors que les avoirs officiels de réserve permettraient, en intégrant les prévisions du financement extérieur du Trésor, une couverture autour de 5 mois et demi d'importations de biens et services. Pour ce qui est des finances publiques, le déficit budgétaire devrait poursuivre son atténuation pour se situer à 5% du PIB en 2023 puis à 4,3% en 2024. Quant à l'endettement du Trésor, il se situerait à 69,7% du PIB en 2023 et ensuite à 68,5% en 2024.
- Dans une conjoncture difficile, le crédit bancaire destiné au secteur non financier a progressé à un rythme accéléré en 2022 avant de ralentir au cours des quatre premiers mois de l'année 2023. Compte tenu de la progression des créances en souffrance, le taux de sinistralité du secteur bancaire s'est établi à 8,4% à fin 2022 puis à 8,9% à fin avril 2023. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est maintenu autour de 68%.
- Le secteur bancaire continue d'afficher des fondamentaux solides. Au niveau de la capitalisation, les banques ont dégagé à fin 2022 sur base sociale un ratio moyen de solvabilité de 15,7% et un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 12,4% supérieurs aux minimas réglementaires de 12% et 9%. Sur base consolidée, ces ratios ressortent respectivement à 13,4% et à 11,2%. L'exercice de macro-stress test de solvabilité continue de montrer la résilience du secteur bancaire face à des scénarii simulant la dégradation des conditions macroéconomiques. Au plan de la rentabilité en revanche, le résultat agrégé des banques sur base sociale a connu une baisse de près de 13%, contre une hausse de 76,4% en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la contraction de 52% du résultat des opérations de marché sous l'effet de

l'augmentation des taux monétaires et obligataires. Le ratio de liquidité à court terme continue d'afficher un niveau confortable supérieur au seuil réglementaire de 100%.

- Pour ce qui est des Infrastructures de marchés financiers, elles continuent de faire preuve d'une forte résilience tant au plan financier qu'au niveau opérationnel et présentent toujours un niveau de risque faible pour la stabilité financière.
- Concernant le secteur des assurances, celui-ci a continué de se développer et de faire preuve de résilience en dépit d'une conjoncture économique difficile marquée par un fort ralentissement de la croissance économique nationale en 2022 et par la hausse des taux dans un contexte de montée des pressions inflationnistes. Avec un volume d'affaires de 53,8 milliards de dirhams en 2022, le secteur a pu maintenir sa bonne dynamique de croissance (+8,5%) portant aussi bien sur la branche vie (+ 10,7%) que la branche non-vie (+ 6,6%). Cette progression conjuguée à une amélioration de la sinistralité de la branche non-vie a permis une augmentation de la marge d'exploitation de 36,6%. Le secteur a néanmoins été impacté par les conditions défavorables du marché financier. Ses plus-values latentes ont ainsi accusé une baisse de 53,8% et son solde financier s'est déprécié de 23,8%. Malgré ces contreperformances sur les placements, le secteur des assurances a affiché en 2022 un résultat positif de 4 milliards de dirhams (+1,8%), soit un taux de rendement des fonds propres (ROE) de 9,4%, en baisse de 10 points de base par rapport à l'exercice 2021.

Par ailleurs, la baisse des plus-values latentes a directement impacté la marge de solvabilité du secteur qui s'est dépréciée à 312,7% contre 370,4% un an auparavant. Cette marge, calculée sous le régime prudentiel actuel, reste au-dessus du seuil réglementaire mais ne couvre à ce stade que le risque de souscription. S'agissant des exercices de stress tests, ils font ressortir une résilience globale des entreprises d'assurances aux conditions macroéconomiques et techniques défavorables.

- Concernant le secteur de la retraite, les principaux régimes de base continuent de connaître une situation financière difficile marquée globalement par l'importance de leurs dettes implicites et par l'épuisement de leurs réserves à divers horizons. La réforme systémique de ce secteur à travers l'instauration de deux pôles (public et privé), actuellement en cours de discussion entre le gouvernement et les partenaires économiques et sociaux, vise à instaurer une tarification équilibrée des régimes de retraite et à résorber une bonne partie de leurs engagements passés non couverts.
- Sur le marché boursier, l'indice MASI a connu une évolution positive depuis le début du mois de mai 2023, enregistrant un gain de 7,6% au 23 juin par rapport au début de l'année. Dans ce contexte, la volatilité moyenne du MASI ressort modérée à 12,6% contre 10,1% au 2<sup>ème</sup> semestre 2022 et 10,8% au 1<sup>er</sup> semestre 2022. La valorisation globale du marché reste relativement élevée à 21,2x. Le ratio de liquidité du marché boursier à fin mai 2023 ressort à 8,7% contre 9,5% une année auparavant.
- Sur le marché obligataire, les taux des BDT ont continué à augmenter en début d'année avec une hausse importante au cours du mois de janvier 2023. La volatilité des taux a enregistré pour sa part des niveaux historiquement élevés. A partir du mois de mars, les taux des BDT se sont stabilisés et ont amorcé une légère baisse au mois de mai avec des niveaux de volatilité relativement modérés. L'encours de la dette privée à fin avril 2023 s'élève à 254 milliards de dirhams, en hausse de 1,86% en glissement annuel. Le paiement des échéances des titres de dette privée n'enregistre pas de défaut sur la période. S'agissant des émetteurs non-financiers

faisant appel public à l'épargne, leur endettement net reste maîtrisé, s'établissant à 50% des fonds propres en 2022 pour les émetteurs côtés et à 75% pour les émetteurs de dette privée.

- Le secteur de la gestion d'actifs renoue avec la croissance et confirme sa résilience après un début d'année affecté par les corrections observées sur les marchés. L'actif net global des OPCVM a ainsi progressé de 6,8% au 16 juin 2023 à 535,2 milliards de dirhams et ce, après la baisse de 15,5% enregistrée en 2022. Les souscriptions se sont orientées principalement vers les catégories Monétaires (+21,1 milliards de dirhams) et Obligations Court Terme (+19,8 milliards de dirhams). Les autres organismes de placement collectif continuent de connaître une évolution soutenue avec des encours sous gestion en augmentation de 5,7% à fin mars 2023. Cette croissance est essentiellement tirée par les fonds immobiliers dont l'actif net a atteint 61,3 milliards de dirhams à cette date.

Le Comité, tout en saluant les efforts déployés ayant permis la sortie en février 2023 du Maroc de la liste « grise » du GAFI et puis en mai 2023 de celle de l'Union Européenne, s'est enquis des actions résiduelles visant à renforcer davantage encore le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

**Contact presse :**

Nouaim SQALLI

Tel : 06.66.208.246

E-mail : n.sqalli@bkam.ma